



24065- NT/ASP

Tribunal Judiciaire d'ANGOULEME

Greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières

Audience d'orientation du mercredi 3 septembre 2025 à 10H00

IMMEUBLE SIS : Parcelles de terre à LONGRE (16240 - Charentes)

RG : 25/00812

DIRE
RECTIFICATIF DE LA CONTENANCE
DE LA PARCELLE B n°92

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le *1^{er} septembre*

Au greffe du Tribunal Judiciaire et par devant Nous Greffier soussigné,

A COMPARU

Maître Nicolas BRUNEAU, avocat inscrit au Barreau de Charente, demeurant,
1 rue de l'Evêché – 16000 ANGOULÊME, tél : 05.45.69.70.76 – courriel :
n.bruneau@bruneau-grolleau.fr avocat du :

FONDS COMMUN DE TITRISATION ABSUS, ayant pour société de gestion la
société IQ EQ MANAGEMENT (anciennement Equitis Gestion) et représenté
par son entité en charge du recouvrement, la société MCS TM

LEQUEL NOUS A DIT :

Qu'il y lieu de rectifier au cahier des conditions de vente déposé au greffe de
céans, l'information concernant la contenance de la parcelle de terre sise à
LONGRE (16240 - Charentes) figurant au cadastre sous les références :

Section B, numéro 92, lieudit "Le Chiron Fraigne, pour une contenance de
10ha 22a 00ca

Et non Section B, numéro 92, lieudit "Le Chiron Fraigne, pour une contenance
de 22a 00ca

Et d'annexer la page 2 rectifiée du procès-verbal de description dressé le 19
mars 2025 par la SCP X AURIN – CORDIER-CADRO, Commissaires de Justice à
Bordeaux.

Et il a signé sous toutes réserves.

